



M15

Individuel : (quota : à définir par la FFE)

Les x tireurs sont qualifiés en additionnant les points :

- obtenus en filière H2024
- du championnat de CID **obligatoire** (coefficient = 15)

Equipes de région

Les 8 premiers du classement IDF forment les 2 premières équipes régionales

La troisième équipe est formée par le 1^{er} du classement de chaque CID, le 4^{ème} ??

M17- M20

Individuel (N1) : (application du règlement sportif FFE)

Individuel (N2) : (quota CID : 3 places) en attente des quotas qui seront publiés après le deuxième circuit national

Le ou les meilleurs du classement de CID non qualifié(s) par le classement national en additionnant les points :

- de l'IDF n°1 (coefficient = 50)
- du Championnat Ile-de-France (coefficient = 100)
- du Championnat de CID **obligatoire** (coefficient = 150)

Equipe :

Qualifications en fonction du règlement FFE, du règlement IDF (zone) et application à la charge de la commission.

Seniors

Individuel (N1- N2) : (voir le règlement Sportif FFE)

Individuel (N3) : (quota : 3)

- Calcul des points avec un classement de CID ressorti du classement national, soit :

les 3 meilleurs résultats sur les 4 compétitions, avec les coefficients suivants :

(07/02/22) le championnat IDF qui n'existe plus est remplacé par l'IDF 4. Le classement se fera comme indiqué ci-dessous.

Compétitions	Livry Gargan	Championnat IDF IDF N°4	Championnat de CID
Coefficient	200	100	300

Équipe :

- N1 : CE Aulnay 1, St Maur
- N2 : St Maur
- N3 : Selon les quotas de CID, la sélection des équipes s'effectue dans l'ordre des résultats du championnat de CID. Ces quotas ne sont plus mis en commun au niveau IDF.

Vétérans

Seront communiqués ultérieurement